

HOME DE LA VALLEE

DE L'INTYAMON

1666 VILLARS-SOUS-MONT

Tél. 026-928 44 44

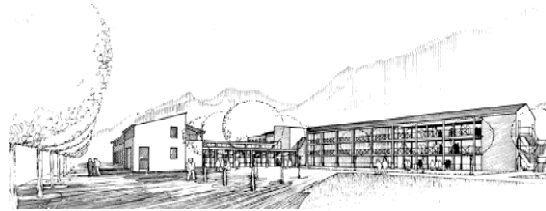
Fax 026-928 44 49

E-Mail : direction@ems-intyamon.ch

Comité de Direction

Président : 026-928 21 85

Secrétariat : 026-928 10 87



Grandvillard, le 13 mai 2016

**Assemblée ordinaire des délégués
du 11 mai 2016 à 19.30 h, au Home à Villars-sous-Mont**

Présents : M. Claudio Derada, président
Mmes Béatrix Jordan, vice-présidente
Christine Sauterel
Charlotte Castella
Suzanne Cosandey
Véronique Dey
MM. Edgar Eggen
Philippe Mercier
Mme Jacqueline Raboud, secrétaire
M. Nicolas Beaud, Directeur
Mme Greetje Maertens, infirmière cheffe

Délégués des communes

Haut-Intyamon MM. Boris Fringeli
Raymond Beaud
Mme Monique Currat

Bas-Intyamon MM. Roland Kaeser
Charly Rime
Mme Ariane Favre

Grandvillard MM. Alain Saudan
Antoine Castella

Excusés :

M. Jean-Marc Beaud

Mme Anne-Marie Seydoux
MM. Eric Barras
Jérôme Vallélian

Mme Marie-Claire Pharisa

Points traités :

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 13.05.2015
2. Comptes 2015, rapport de révision de la Fiduciaire Tinguely et approbation par les anciens délégués
3. Budget 2017 et approbation par les nouveaux délégués
4. Nomination de l'organe de révision (exercices comptables 2016 à 2018)
5. Rapport présidentiel
6. Nomination du comité directeur
7. Nomination du- de la- président-e du comité de direction
8. Nomination du- de la- président-e et de la secrétaire de l'assemblée des délégués
9. Divers
 - présentation d'un sujet par Mme Greetje Maertens, infirmière cheffe

M. le Président salue les membres qui ont répondu favorablement à cette 1ère assemblée de législature. Il accueille avec plaisir les nouveaux élus des communes de l'Intyamon intégrant le comité ou la délégation pour la législature 2016-2021 et suggère que chaque personne se présente. Il excuse Mmes Marie-Claire Pharisa et Anne-Marie Seydoux ainsi que M. Eric Baras.

La convocation à cette assemblée ordinaire des délégués a été adressée dans les délais conformes aux statuts et insérée dans la Feuille Officielle. Le tractanda ne soulève aucune remarque.

Il précise que selon les statuts, chaque commune nomme 1 délégué par tranche de 300 habitants + 1 par 150 habitants supplémentaires, mais au max. 5. Cela équivaut donc pour **Grandvillard**, à qui cela n'a pas été communiqué, **qu'un troisième délégué doit être nommé**.

Suzanne Cosandey – nouvelle conseillère et nouvelle au comité pour Grandvillard
Alain Saudan – conseiller communal et délégué en fonction pour Grandvillard
Antoine Castella – nouveau conseiller et nouveau délégué pour Grandvillard
Charlotte Castella – nouvelle conseillère et nouvelle au comité pour Haut-Intyamon
Monique Currat – déléguée en fonction pour Haut-Intyamon.
Boris Fringeli – nouveau délégué pour Haut-Intyamon
Hugo Rey – nouveau conseiller et nouveau délégué pour Haut-Intyamon
Raymond Beaud – nouveau conseiller et nouveau délégué pour Haut-Intyamon
Charly Rime – nouveau conseiller et nouveau délégué pour Bas-Intyamon
Véronique Dey – nouvelle conseillère et nouvelle au comité pour Bas-Intyamon
Ariane Favre – déléguée sortante pour Bas-Intyamon
Roland Kaeser – syndic sortant et délégué sortant pour Bas-Intyamon
Béatrix Jordan – conseillère communale sortante et membre du comité sortante pour Haut-Intyamon
Christine Sauterel – conseillère communale et membre du comité pour Haut-Intyamon
Edgar Eggen – conseiller communal et membre du comité pour Bas-Intyamon
Philippe Mercier – conseiller communal sortant et membre du comité sortant pour Grandvillard
Claudio Derada – nouveau syndic et président du comité sortant pour Bas-Intyamon
Jacqueline Raboud – secrétaire indépendante du comité depuis 2004
Nicolas Beaud – directeur depuis 1997
Greetje Maertens – nouvelle infirmière-chef.

M. Derada nomme M. Fringeli comme scrutateur et informe que le comité ne vote pas.

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13.05.2015

Le PV de la dernière assemblée n'est pas lu, chaque délégué l'ayant reçu. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2015, rapport de révision et approbation

La parole est donnée à **M. Nicolas Beaud** pour commenter les comptes 2015.

Charges d'exploitation : Fr. 5'590'208.25

3. Salaires et frais de personnel Fr. 4'340'176.35 soit une diminution par rapport à 2014 de Fr. 150'000.-

Se compose du cpte 31-Salaires du personnel soignant pour Fr. 2'707'267.10

Au cpte 3110-Salaires du personnel diplômé, on constate une diminution de Fr. 30'000.- par rapport à 2014. Le cpte 3120-Salaire du personnel soignant non diplômé se solde avec un montant de Fr. 1'371'000.80, soit une diminution de Fr. 103'000.- par rapport à 2014. Ces diminutions s'expliquent

en partie par les mesures structurelles et d'économie instaurées par l'Etat. Les salaires du personnel soignant étant subventionnés par l'Etat, nous avons dû appliquer la contribution de solidarité de 1,3 % prélevée sur la part du traitement de base dépassant le montant de Fr. 3'000.- mensuels et l'octroi du pallier au 1^{er} juillet 2015 au lieu du 1^{er} janvier. Cette contribution de solidarité est appliquée jusqu'à fin 2016. Le prochain pallier sera attribué au 1^{er} juillet 2016. Une autre explication à cette diminution est la modification par le canton de la manière de calculer le besoin en personnel d'accompagnement au 01.01.2015. Entre le 31 décembre 2014 et le 1^{er} janvier 2015, nous avons perdu environ 2 UPT. Au terme de l'année 2015, la dotation globale en personnel soignant a été respectée puisque 2015 termine avec un manque de 0,4 UPT.

Au cpte 32, Total salaires d'exploitation pour Fr. 1'061'543.15. On y trouve au cpte 33 les salaires de direction et administration pour un montant de Fr.288'474.20 au cpte 34, les salaires hôteliers pour Fr. 654'439.- et au cpte 35 les salaires techniques pour un montant de Fr. 118'629.95.

Au cpte 37, Total des charges sociales pour Fr. 519'620.90

Au cpte 3800, Autres charges de personnel pour Fr. 31'213.- (formation du personnel pour Fr. 17'000.-, recherche de personnel pour Fr. 7'700.- (repas des 25 ans pour le personnel Fr. 5'300.-)

Au cpte 3900, Honoraires pour prestations de tiers pour Fr. 20'649.20, correspondant au montant versé au pharmacien pour l'assistance pharmaceutique (Fr. 1.30 / jour / résident).

4. Autres charges d'exploitation : Fr. 1'250'031.90

Au cpte 40, les coûts liés à la pharmacie de Fr. 128'189.75 inférieurs de Fr. 31'000.- au budget et de Fr. 6'000.- par rapport à l'exercice 2014.

Au cpte 41-Charges cuisine et cafétéria pour Fr. 211'518.55 (41'791 repas ont été produits en 2015, midi + soir + 3'900 cantines).

Au cpte 43-Entr. Et rép. Immeubles et installations pour Fr. 103'097.63

Au cpte 44, Fr. 557'801.70 ce montant varie fortement en fonction des amortissements ou provisions qu'il est possible de faire en fonction du résultat de l'exercice (les montants principaux sont Fr. 175'000.- d'amort. Obligatoire, Fr. 100'000.- de provisions pour le renouvellement d'équipement, Fr. 5'000.- de provisions pour avance AVS et Fr. 120'000.- de réserves et provisions diverses en faveur du service de la prévoyance sociale (SPS) dans le cadre du correctif des comptes). Dans ce même compte, nous avons également procédé à la dissolution d'une provision de Fr. 120'000.- pour le renouvellement du mobilier de la salle à manger, de la cafétéria et de la salle polyvalente ainsi que l'achat du 2^{ème} four pour la cuisine.

Il n'y a pas de question.

Produits d'exploitation : Fr. 5'592.709.04

Au cpte 60-Taxes soins & hébergement résidents, le total de recettes est de Fr. 4'774'061.- Ce cpte additionne les 6050 à 6064, soit une diminution de Fr. 223'839.- par rapport au budget. Il est rappelé que les prix des soins et de l'accompagnement sont fixés par le SPS. Ils doivent couvrir les salaires et charges sociales du personnel soignant et font l'objet d'un correctif des comptes par le SPS. Si les prix devaient être trop élevés et dégagés un excédent de recettes, ils seront baissés d'autant l'année suivante. Cela a été notre cas depuis le passage à 12 degrés de dépendance. Lors de l'établissement du budget, la répartition des montants entre ces cptes reste très aléatoire puisque celle-ci est dépendante des situations financières des résidents et des subventions qui leur sont accordées par le canton. Le taux d'occupation est de 99,4 % en 2015 donc on voit bien que ce n'est pas une baisse du taux d'occupation qui provoque la diminution des produits liés à l'hébergement.

Au cpte 67-Recettes cafétéria, Fr. 124'741.15, le chiffre d'affaires est inférieur de Fr. 9'000.- à celui de 2014 (lié au décès de résidents très bons clients).

Au cpte 68- Produits de prestations au personnel et tiers, Fr.50'400.10 dont Fr. 47'500.-sont dus aux cantines.

Enfin au cpte 69-Contributions et subventions, se montent à Fr. 443'833.20. Ce chiffre correspond aux frais financiers payés par les communes de l'association et les communes de l'extérieur ayant des résidents dans notre home.

Les autres comptes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers.

Bénéfice : Fr. 2'500.79

M. Castella demande une précision sur le mode de calcul des contributions communales des communes membres. Il lui est répondu qu'il s'agit de l'annuité (amortissement de la dette et intérêts) répartie selon le nombre d'habitants.

M. le Directeur Beaud donne quelques détails sur la répartition des journées en rapport avec le RAI et la dotation en personnel (diagramme de la p. 7).

Il n'y a pas d'autre question sur l'exercice 2015.

Le bilan est lu.

Le total des actifs est égal à celui des passifs, soit Fr. 3'963.'423.15

M. Derada donne lecture du rapport de la Fiduciaire qui atteste de l'exactitude des comptes suite au contrôle effectué le 29 février 2016 conformément aux normes en vigueur. La Fiduciaire Tinguely recommande d'approuver les comptes 2015.

VOTE : L'exercice 2015 est approuvé à l'unanimité.

3. Budget 2017 et approbation

La parole est à nouveau donnée à M. Beaud. Il rappelle que l'établissement du budget tient compte des indications fournies par le service de la prévoyance sociale, à savoir une indexation des salaires de 0 % et pallier accordé au 01.01.2017. Une simulation complète de ceux-ci a été réalisée pour l'ensemble du personnel. Il a également tenu compte des résidents répartis dans les différents degrés de dépendance.

Charges d'exploitation : Fr. 5'519'250.-

3 Salaires et frais de personnel Fr. 4'552'100.- (82,4% du budget)

Se compose du cpte 31-Salaires du personnel soignant pour Fr. 2'857'400.-, répartis selon la situation actuelle dans le personnel soignant diplômé et non diplômé. Pour rappel, la masse salariale du personnel soignant est en adéquation avec la dotation à laquelle nous avons droit. Elle sert à fixer le prix des soins et de l'accompagnement et est par conséquent remboursée par les participations des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement et des caisses maladie pour les soins reconnus par la LaMal.

Au cpte 32-Total salaires d'exploitation pour Fr. 1'086'480.- On trouve au cpte 33 les salaires de direction et administration pour un montant de Fr. 291'350.-, au cpte 34 les salaires hôteliers pour Fr. 673'250.- et au cpte 35 les salaires techniques pour Fr.121'880.-.

Au cpte 37- Total des charges sociales pour Fr. 546'320.-, une diminution de cotisation IJM de Fr. 20'000.- est due à la renégociation du contrat avec la CSS.

Au cpte 38- Autres charges de personnel pour Fr. 41'300.- (recherche de personnel Fr. 6'000.-, formation du personnel soignant pour Fr. 15'000.-, remboursées par l'Etat jusqu'à concurrence de 0,5 % de la masse salariale et pour le personnel socio-hôtelier Fr. 3'000.-). L'avance pré-AVS 2017 se monte à Fr. 12'700.-. La recherche de personnel doit être prouvée pour obtenir des dossiers.

Au cpte 39- Honoraires pour prestations de tiers, Fr. 20'600.- correspondent au montant versé au pharmacien pour l'assistance pharmaceutique.

4 Autres charges d'exploitations : Fr. 967'150.-

Le budget est basé sur les dépenses réalisées durant l'exercice 2015.

Au cpte 40-Pharmacie, Fr. 140'000.- et le cpte 41-Charges cuisine & Cafétéria, Fr. 222'500.- et au cpte 42-Ménage, Fr. 44'400.- (achat de textile prévu)

Au cpte 43-Entretien & Réparation immeubles, Installations, Fr.65'500.-. Le budget est prudent et ne tient compte que d'un entretien standard. En cas d'imprévus, nous pourrions toujours utiliser les provisions constituées à cet effet.

Au cpte 44-Frais d'utilisation des installations, Fr. 257'650.- dont Fr. 170'000.- d'amortissements obligatoires.

Les autres postes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers. Ils se basent sur l'exercice 2015.

6 Produits d'exploitation : Fr. 5'519'250.-

Au cpte 60-Taxes soins & loc. log. Résidents (hébergement), nous avons un total de recettes de Fr. 4'774'500.-, ce cpte additionne les cptes 6050 à 6064. Lors de l'établissement du budget, la répartition des montants entre ces cptes reste aléatoire puisque celle-ci est dépendante des situations financières des résidents et des subventions qui leur sont accordées par le canton. Les seuls comptes que l'on peut budgétiser sont les comptes 6050 et 6060, qui sont néanmoins tributaires du taux d'occupation. Pour les autres cptes allant du 6061 au 6064, M. Beaud a tenu compte d'une masse totale. Le principe étant que les salaires du personnel soignant soient couverts par les recettes liées aux soins.

Au cpte 62- Produits autres prestations médicales pour Fr. 138'500.- montant lié au forfait journalier de Fr. 7.50 pour les médicaments et l'assistance pharmaceutique versé par les Caisses maladie.

Au cpte 67-Recettes cafétéria, Fr. 122'700.- correspond aux cptes 2015.

Au cpte 68-Produits de prest. au personnel et tiers, Fr. 42'300.- (cantines) (Fr. 47'000.- en 2015)

Les autres comptes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers.

Il n'y a pas de question sur le budget.

Résultat : Le total des charges d'exploitation est en équilibre avec celui des produits d'exploitation.

M. le Président remercie M. Beaud pour la lecture et les commentaires sur les comptes et le budget. Il se réjouit de ces comptes équilibrés.

VOTE : Le budget 2017 est voté à l'unanimité tel que présenté.

4. Nomination de l'organe de révision (exercices comptables 2016 à 2018)

Selon le souhait du comité, **M. Derada** propose de reconduire le mandat pour une durée de 3 ans avec la fiduciaire Tinguely à Villars-sur-Glâne. **M. Beaud** y trouve entière satisfaction et relève une très bonne collaboration.

VOTE : Le renouvellement de l'organe de révision est attribué à la Fiduciaire Tinguely pour 3 ans à l'unanimité.

5. Rapport présidentiel

M. Derada tient à relever plusieurs événements qui se sont écoulés durant l'année 2015.

Il s'agit premièrement de la kermesse où tous les acteurs ont bien joué leur jeu, que ce soit les sociétés de jeunesse et le personnel en passant par le bénéfice qui lui aussi n'est pas négligeable.

Il y a eu l'arrivée de la nouvelle infirmière-cheffe, Mme Greetje Maertens qui succède à M Briccafiori parti à la retraite.

Un nouveau mobilier de la cafétéria, la salle à manger et la salle polyvalente met une note plus contemporaine.

Le changement de la centrale téléphonique est en cours tout comme un nouveau système infra-rouge dans le monte-charge. Celui-ci permettra une plus grande fiabilité et plus de sécurité.

Grâce à la bonne gestion du directeur, les rénovations sont réalisées financièrement par les fonds propres.

Enfin une affaire en justice avec une collaboratrice s'est terminée.

M. Derada remercie le directeur et ses collègues du comité avec qui il a œuvré dans une excellente entente. Il quitte le comité du Home et sa présidence, mais reste délégué pour la Commune de Bas-Intyamon, commune dont il vient de reprendre la syndication. Il souhaite ses meilleurs vœux au nouveau comité.

6. Nomination du comité directeur

Suite aux élections communales de la nouvelle législature 2016-2021, en principe, les conseillers communaux ayant le dicastère de la santé sont élus au comité du Home de l'Intyamon et une nouvelle délégation pour l'assemblée est élue. Il s'agit en l'état des personnes suivantes :

Suzanne Cosandey – nouvelle conseillère et nouvelle au comité pour Grandvillard
Edgar Eggen – conseiller communal et membre du comité pour Bas-Intyamon
Véronique Dey – nouvelle conseillère et nouvelle au comité pour Bas-Intyamon
Christine Sauterel – conseillère communale et membre du comité pour Haut-Intyamon
Charlotte Castella – nouvelle conseillère et nouvelle au comité pour Haut-Intyamon

Alain Saudan – conseiller communal et délégué en fonction pour Grandvillard
Antoine Castella – nouveau conseiller et nouveau délégué pour Grandvillard
Monique Currat – déléguée en fonction pour Haut-Intyamon.
Boris Fringeli – nouveau délégué pour Haut-Intyamon
Hugo Rey – nouveau conseiller et nouveau délégué pour Haut-Intyamon
Raymond Beaud – nouveau conseiller et nouveau délégué pour Haut-Intyamon
Charly Rime – nouveau conseiller et nouveau délégué pour Bas-Intyamon

Jacqueline Raboud – secrétaire indépendante du comité depuis 2004

7. Nomination du-de la président-e du comité de direction

M. le Président Derada communique qu'un tournoi entre les 3 communes est instauré pour la présidence. Après Bas-Intyamon, c'est, pour cette législature, au tour de la Commune de Grandvillard.

Mme Cosandey, bien que nouvelle élue communale et nouvelle membre du comité, se porte candidate à la présidence du comité du Home. Elle est motivée et précise qu'avant tout, c'est le souhait de sa commune de respecter ce tournoi et de l'honorer.

Les autres membres du comité de direction n'y voient pas d'objection et la proclame présidente pour la législature en cours.

Mme Cosandey remercie le comité de lui faire confiance et déclare que, de son côté, elle mettra tout en œuvre pour collaborer dans les meilleures conditions.

8. Nomination du-de la présidente-e et de la secrétaire de l'assemblée des délégués

Sans opposition, **Mme Cosandey est également élue à présider la prochaine assemblée** des délégués.

A son tour, **Mme Raboud, actuelle secrétaire, sans appartenance à un conseil communal, se dit partante pour renouveler son mandat lors de l'assemblée 2017.**

Toutes deux sont remerciées et félicitées pour leur élection.

M. le Président complète que la vice-présidence sera choisie à l'interne du comité.

9. Divers

M. Beaud tient à sensibiliser l'assemblée sur l'avenir. Dans le contexte actuel, la prise en charge des personnes âgées est un réel souci et quelque chose doit être proposé dans l'Intyamon. Il souhaite que si des membres sont consultés, ils doivent y montrer de l'intérêt, bien qu'au final ce soient aux exécutifs communaux de décider.

M. Derada passe encore à la présentation de la nouvelle infirmière-cheffe Mme Maertens.

M. Beaud procédera ultérieurement à la présentation du fonctionnement du home.

La parole est donnée à Mme Maertens pour une présentation sur les soins palliatifs.

A la fin de son exposé, l'assemblée la remercie par applaudissements.

M. Beaud ajoute que le home est très intéressé par le thème des soins palliatifs et que ce sujet va être au programme.

Comme Voltigo a été mentionné, il est expliqué que c'est une antenne gratuite pour les EMS et moyennant une légère participation pour les familles qui y font appel dans l'accompagnement de fin de vie. Des infirmières et des médecins spécialisés en font partie.

M. Beaud a le plaisir de remettre une marque de reconnaissance aux personnes qui quittent le comité directeur, soit M. Derada, président, Mme Jordan, vice-présidente et M. Mercier. Ils sont chaleureusement remerciés.

M. Mercier relève, en plus de la bonne collaboration avec le comité, qu'il a eu un réel plaisir à collaborer aux côtés du directeur.

M. Derada s'assure que personne ne demande la parole et clôt l'assemblée en invitant au verre de l'amitié. La séance est levée à 20.35 h.

La secrétaire
J. Raboud

Le Président
C. Derada